



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 03 OCT. 2013

ARRETE
portant interdiction de stationner sur l'avenue de la
Pastorale

N° Départ : 629/2013/84/PM/MC/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles du Code de la route,

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement sur l'avenue de la Pastorale pour faciliter l'abattage d'un pin et l'élagage d'un olivier.

arrête

Article 1 : Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur l'avenue de la Pastorale.

Article 2 : Cette interdiction prendra effet le mardi 08 octobre 2013 à 07 heures 30 jusqu'au mercredi 09 octobre 2013 à 17 heures. Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale.

Article 3 : La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

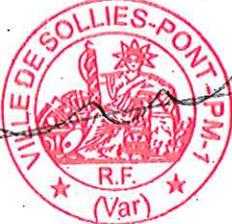
- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le



A red circular stamp from the Municipality of Sollies-Pont, R.F. (Var). The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT' at the top and 'R.F. (Var)' at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written across the stamp.